

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 28 (1998)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Le guide des EMS  
**Autor:** Aguet, Isabelle  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-826850>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

VD

# Le guide des EMS

*L'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS), dont le siège est à Pully, a eu l'excellente idée d'éditer un répertoire des EMS vaudois. Très complet, ce petit fascicule se présente sous la forme d'un guide touristique, genre liste d'hôtels, relais et châteaux!*

**O**n connaissait déjà le répertoire des appartements dits «de proximité» édité par Pro Senectute, mais jusqu'à présent les personnes qui désiraient entrer dans un EMS se dirigeaient un peu au petit bonheur. Grâce au guide de l'AVDEMS, plus de 800 adresses sont maintenant répertoriées dans le canton, dont une quarantaine rien que pour la région lausannoise, les autres étant classées par zones sanitaires: Aubonne-Morges, Lavaux-Vevey,



*Choisir un EMS où il fait bon vivre*

Photo Y. D.

## Robin des Bois à La Paté

Les spectacles de La Paternelle attirent toujours des foules d'enfants, souvent accompagnés de leurs grands-parents. Cette année, à l'occasion de son... 104<sup>e</sup> spectacle, les responsables ont mis «Robin des Bois» à l'affiche. Mis en scène par Olivier Duperré, le spectacle est somptueux. Agés de 8 à 20 ans, ils sont près de 200 à jouer la comédie, danser et chanter sur scène.

«Robin des Bois», les vendredi 11 (20 h), samedi 12 (14 h et 17 h 30) et dimanche 13 décembre (14 h) au Théâtre de Beaulieu. Location: Service culturel Migros Vaud, place de la Palud 22, Lausanne, et à l'entrée.

Nyon-Rolle, Cossonay-Orbe, Yverdon-Grandson, Bullet-Mauborget-Sainte-Croix, Payerne-Avenches-Moudon, Aigle et Pays-d'Enhaut.

L'hospitalisation et les soins à domicile n'ont pas toujours donné les résultats escomptés. Pionnier dans ce domaine, le Danemark, par exemple, a vite déchanté. Nul doute que les personnes âgées souhaitent demeurer le plus longtemps possible chez elles, mais il faut bien se rendre à l'évidence: à partir de 85 ans, ce système a ses limites. Etant donné le vieillissement de la population, les EMS restent, avec leur niveau élevé de médicalisation, leur rapport qualité-prix et, surtout, le remède à une trop grande solitude, l'une des meilleures solutions aux angoisses de la sénescence.

Le «Répertoire des EMS vaudois» ne mentionne pas les prix des établissements et conseille à toute personne désireuse de connaître le montant facturé pour un hébergement de type «C» ou «D» de se renseigner directement auprès de la direction de l'établissement. Indépendamment de leur état de santé, les pensionnaires des EMS contribuent aux frais de leur résidence pour le financement d'un long sé-

jour. Cette participation est couverte par les ressources propres dudit pensionnaire: rente AVS, retraite, revenus divers, intérêts de la fortune ou réalisation des capitaux. Si ces ressources sont insuffisantes, les prestations complémentaires de l'AVS (PC-AVS) doivent être demandées. Une fois ces limites atteintes, le pensionnaire peut bénéficier de l'aide de la LAPRHEMS, qui couvre le solde de la facture par versement direct à l'établissement. Elle règle d'autre part le cas de couples dont l'un des conjoints demeure à domicile, ou celui des propriétaires de biens non réalisables sur le moment. Les enfants ne sont pas tenus d'aider financièrement leurs parents.

Certains EMS possèdent des appartements protégés. Ils permettent à des couples dont l'un des conjoints nécessite une prise en charge plus importante ou à des personnes ayant besoin d'une surveillance rapprochée de bénéficier des services de l'établissement tout en restant autonomes.

*Isabelle Aguet*

**Renseignements:** secrétariat de l'AVDEMS, Pré-de-la-Tour 7, 1009 Pully. Tél. 021/721 01 60.